

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU de la séance du MARDI 10 DECEMBRE 2013

Date de convocation : 29 novembre 2013 - Date d'affichage : 29 novembre 2013

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 27 - Votants : 27

L'an deux mille treize, le dix décembre à 20h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENTS :

CHEVREUSE : Claude GENOT, Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Claudine MONTANI, Ghislaine PROD'HOMME

CHOISEL : Claude JUVANON

LE MESNIL ST DENIS : Jean CRENO, Jean-Michel MICHENAUD, Annick FEMENIA, Evelyne AUBERT, Dominique DARIO

LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Anne BERGANTZ, Jean-Pierre MOREL

MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER

SENLISSE : Jacques FIDELLE

ST FORGET : Françoise GOSSARE, Jean-Luc JANNIN

ST LAMBERT DES BOIS : Charles LE VAILLANT, Bernard GUEGUEN

ST REMY LES CHEVREUSE : Guy SAUTIERE, Anne-Marie JANCEL, Martine SIMIOT, Dominique BAVOIL, Claudine ROBIC, Myriam SCHWARTZ-GRANGIER, Alain VANHERPEN

ABSENTS EXCUSES : Bruno GARLEJ (Chevreuse), Marie LECTEZ (Choisel), Jacques MINERY (Le Mesnil St Denis), Nicolas THIEFFRY, Jacques FAUCHER, Jean-François FERNANDEZ (Dampierre), Pascal HAMON (Milon la Chapelle), Claude BENMUSSA (Senlisse).

Monsieur Jean-Luc JANNIN a été nommé Secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 24/09/2013

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. ADHESION DES COMMUNES AU SIEED DE L'OUEST YVELINES

Boutigny-Prouais, Havelu et Saint-Lubin-de-la-Haye

Le Président expose qu'il est nécessaire que le Conseil Communautaire délibère sur l'adhésion aux SIEED de l'Ouest des Yvelines des communes citées ci-dessus.

CONSIDERANT que les communes de Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois et Saint-Forget, membres de la CCHVC, sont adhérentes au SIEED de l'Ouest Yvelines.

CONSIDERANT que la CCHVC a la compétence « ordures ménagères » depuis le 1^{er} janvier 2013.

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire de la CCHVC dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIEED pour délibérer sur l'adhésion des communes citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la délibération acceptant l'adhésion des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et Saint-Lubin-de-la-Haye au SIEED de l'Ouest Yvelines à compter du 31 décembre 2013.

3. RETRAIT DE LA COMMUNE DE DAVRON DU SIDOMPE

Le Président expose qu'il est nécessaire que le Conseil communautaire délibère sur le retrait de la commune de Davron au SIDOMPE.

CONSIDERANT que la commune du Mesnil St Denis, membre du SIDOMPE, à transférer la compétence « ordures ménagères » à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) depuis le 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le retrait de la commune de Davron au SIDOMPE.

4. DECISION MODIFICATIVE N° 2 - Budget 2013

Le Président expose que le montant définitif du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales 2013 (FPIC) est de 201 030 €.

Le montant budgétisé étant de 200 000 €, le Président explique qu'il est nécessaire de prendre la Décision Modificative suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - o Dépenses
 - Chapitre 014
 - Art. 73925.01 +1 030 €
 - Chapitre 011
 - Art. 617.020 - 1 030 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la décision modificative ci-dessus.

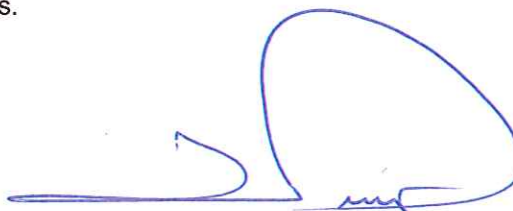
5. QUESTIONS DIVERSES

Le Président présente un projet d'une première lettre d'information sur la CCHVC. Les membres du Conseil donnent leurs différents avis et souhaite une distribution début janvier 2014.

Toutes les remarques seront prises en compte.

Monsieur BAVOIL, responsable de la commission « urbanisme », va proposer une première date de réunion courant janvier. En effet, suite au désengagement des services de l'Etat pour l'instruction des déclarations préalables à compter du 1^{er} juillet 2014 et des permis de construire en 2015, il est nécessaire de réfléchir sur une éventuelle nouvelle gestion desdits dossiers.

Fin de la séance à 20h30.



Jacques PELLETIER
Président